

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 novembre 2007 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 24 juin 2008, intitulée: «Artamis, ça se précise!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l'Etat de Genève:

- de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d'établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;
- de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
- d'imaginer la possibilité d'un achat d'un bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
- d'établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse le Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
- de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
- de veiller tout particulièrement à ce que le site d'Artamis devienne un écoquartier qui respecte le principe de la gestion participative;
- d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public, dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires;
- d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francis à des activités artistiques, musicales par exemple.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

**Relogement des artistes d'Artamis**

La planification des travaux de décontamination du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière, imposée par la décision d'assainissement rendue par le Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC) du 26 mai 2008, avait pour conséquence le départ des occupant-e-s du site dit d'Artamis au 15 octobre 2008. Ce site abritait notamment un théâtre, un lieu de spectacle, un café, un bar, diverses associations culturelles et nombre d'artistes et artisan-e-s qui se partageaient environ 8000 m<sup>2</sup>.

A l'occasion de sa séance du 6 février 2008, le Conseil administratif a chargé le département des finances et du logement d'entreprendre des démarches auprès du Canton pour mettre en place une concertation et une coordination en vue d'un éventuel relogement.

Le 3 mars 2008, une réunion tripartite (Ville-Etat-Artamis) a eu lieu. A cette occasion, la Ville de Genève et le Canton se sont engagés à effectuer des recherches de locaux pour un relogement des occupant-e-s.

Ainsi, le 14 mai 2008, le Conseil administratif a décidé d'attribuer à une association émanant du collectif d'Artamis la gestion des locaux du centre artisanal de la Jonction, sis 2, rue du Vélodrome. L'association aura pour mission de gérer l'espace et d'attribuer les locaux. En contrepartie, elle versera un loyer, à déterminer, paiera les fluides et les assurances. Elle fournira annuellement ses comptes au département des finances et du logement. Par ailleurs, il sera interdit à l'association ou à ses membres d'organiser des fêtes, soirées et d'ouvrir des débits de boissons.

Pour sa part, l'Etat de Genève, dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Wilsdorf qui subventionne les artistes, loue des locaux à l'association Le Pictodrome à la rue Ernest-Pictet.

La Ville de Genève et l'Etat ont donc trouvé des solutions de relogement satisfaisantes qui répondent aux demandes de cette motion.

### **La volonté de la Ville de Genève et des partenaires de construire un écoquartier**

La Ville et l'Etat de Genève, ainsi que les différents maîtres de l'ouvrage qui ont été désignés, entendent promouvoir et réaliser un véritable projet d'écoquartier.

Il sera exemplaire au plan énergétique et environnemental, de la gestion des mobilités, de la diversité des activités, de la mixité des espaces (diversité de la destination des logements, commerces, locaux administratifs, écoles, espaces culturels, etc.), des mixités sociales et générationnelles, de la qualité urbanistique et architecturale, de l'intégration du projet dans le quartier de la Jonction et par la création d'un espace communautaire ayant comme rôle le lieu de rencontre et le siège du forum de l'écoquartier.

Le quartier de la Jonction a déjà, dans sa structure morphologique et dans sa multifonctionnalité, une partie des caractéristiques de l'écoquartier. Les futurs bâtiments, qui abriteront principalement des logements, doivent favoriser la création d'espaces collectifs et semi-publics en dialogue avec le site (en continuité des bâtiments existants et des entités situées au-delà du périmètre). La réalisation de cet écoquartier se traduira par l'application concrète des notions du développement durable. Concrètement, l'écoquartier s'exprimera par la mise en œuvre et la matérialisation de logements, d'espaces collectifs, d'une école, de surfaces administratives, commerciales et par la future gestion quotidienne du quartier.

Un écoquartier doit avoir quelques qualités intrinsèques non négociables: tout en réduisant l'empreinte écologique des futurs habitants, il s'agit d'assurer une qualité certaine des logements, des espaces non construits et des espaces intermédiaires, d'avoir une diversité sociale et générationnelle sur le site, et d'être reproductible, c'est-à-dire économiquement viable.

## **Concours de projets**

Sur la base du programme précité, un concours de projets d'urbanisme et d'architecture à deux degrés pour la réalisation d'un écoquartier à la Jonction, en procédure ouverte, a été organisé par la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les différents partenaires maîtres d'ouvrage.

La force du projet retenu à l'unanimité du jury de ce concours réside dans l'accent porté à la dimension sociale du quartier, à la qualité de vie et aux relations entre les habitants. Les espaces extérieurs sont conviviaux et favorisent les échanges et les rencontres. Les rez-de-chaussée des immeubles sont traités comme de larges espaces de rencontre qui prolongent l'espace public.

Le projet propose la mise en place de trois bâtiments distincts. Un premier bâtiment de logements se trouve le long de la rue du Stand. Des commerces de proximité occupent le rez-de-chaussée. Un second se place à l'intérieur de l'îlot et est organisé autour de trois cours végétalisées. Quant au troisième, construit par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), il se positionne sur le boulevard de Saint-Georges. Ces logements sont disposés autour d'une grande cour bordée de coursives. L'ensemble est complété par le volume de l'école qui referme l'îlot sur le boulevard de Saint-Georges.

## **Mixité d'activités**

Pour assurer une mixité des activités sur le site, 5000 m<sup>2</sup> seront réservés à des commerces de proximité, de petites et moyennes entreprises, des locaux associatifs et culturels ainsi qu'à des ateliers. Un lieu de rencontre et de réunion pour les habitants et visiteurs figure également au programme d'aménagement.

## **Libération de surfaces de dépôts**

Enfin, des dépôts pour les collections des musées de la Ville de Genève, actuellement stockées dans des lieux inadaptés, seront construits en sous-sol. Une fois réalisés, ils permettront de libérer les vastes surfaces que la Ville loue aux Ports-Francs. A ce sujet, et pour répondre à la dernière invite de la motion, le Conseil administratif n'entend pas pour l'heure étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francs à des activités artistiques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
Jacques Moret

Le maire:  
Rémy Pagani

Le 28 avril 2010.